



Doc. 14282
24 avril 2017

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie

Amendement¹ n° 16

Dans le projet de résolution, paragraphe 26.4, après les mots «à l'encontre des médias», insérer les mots «des universitaires».

Déposé par:

ÖZSOY Hışyar, Turquie, GUE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
JOHNSSON FORNARVE Lotta, Suède, GUE
KERESTECİOĞLU DEMİR Filiz, Turquie, GUE
KÜRKÇÜ Ertuğrul, Turquie, GUE

1. 2017 - Deuxième partie de session

